Code action: T2.2

Nom action : Renforcer l'intermodalité sur le territoire

Contexte action : La capacité d'intermodalité des individus dépend de la qualité de l'offre des alternatives à la voiture, dont les connexions entre modes : rapidité des changements ; temps d'attente ; temps de déplacements ; fiabilité des horaires ; et itinéraire quotidien.

La direction transport travaille depuis sa création sur la complémentarité des réseaux de transports en commun à l'échelle du territoire du Grésivaudan et ce afin d'offrir une alternative fiable à la voiture individuelle.

L'élaboration d'un PDU à l'échelle de son territoire va lui permettre de renforcer sa politique. Un plan d'actions spécifique sur l'intermodalité sera en effet construit en concertation avec les acteurs du territoire. En attendant la finalisation du Plan(échéance à deux ans), des actions en faveur de l'intermodalité se poursuivent, que ce soit sur de la sensibilisation / communication auprès du grand public, que sur des projets concrets comme le projet de création d'un pôle d'échange sur la zone de Pré de l'eau, des actions pilotes concernant l'autopartage ou le covoiturage.